



Cahier des charges pour la sélection d'un prestataire

Animation de réunions et production d'un rapport technique

Réf. : CdC-BDA-21-01

Contexte de l'action	2
Information sur le financement	2
Objet du cahier des charges	2
Description détaillée des objectifs	3
Réunion thématique approvisionnement	3
Etude de cas	3
Positionnement géographique des sites intermédiaires	3
Supervision et moyens	4
Livrables.....	4
Réunion thématique approvisionnement	4
Etude de cas	4
Positionnement géographique des sites intermédiaires	4
Délais – Suivi.....	4
Modalités de sélection du prestataire	5
Présentation de l'offre	5
Analyse de l'offre.....	5
Remise des offres	5

Contexte de l'action

Après la première phase destinée à la réalisation d'immeubles en Bois des Alpes certifié, conclue par le rapport d'Olivier Gaujard arguant que la filière alpine dispose des outils de production nécessaires à l'édification de tels bâtiments, une série de réunions a été lancée, les Nouvelles Matinales Bois des Alpes, à destination des acteurs de la filière. Par une approche thématique qui implique les professionnels, ces réunions ont permis à plusieurs acteurs d'avancer ensemble sur la définition de produits standards que la filière serait en mesure de produire en quantité, afin d'alimenter un marché en pleine expansion, de façon concurrentielle.

Le contexte de pénurie générale des produits bois d'importation qui pèse aujourd'hui sur la filière bois-construction encourage d'autant plus à trouver des moyens d'augmenter la productivité des produits locaux afin de répondre aux attentes des industriels, mais aussi des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre qui feront nécessairement appel à plus de bois, ne serait-ce qu'avec la mise en place de la RE 2020 au 1^{er} janvier 2022.

Pour avancer sur les pistes de solutions découvertes lors des Matinales, l'association Bois des Alpes souhaite donc mandater un prestataire pour les explorer dans une étude relativement courte, faisant appel à l'expérience de tous par de nouvelles réunions.

Information sur le financement

Cette action est réalisée avec le soutien de l'ANCT (fonds FNADT), de la DRAAF PACA, des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'association bénéficie de plus du soutien de France Bois Forêt. Cela impose des obligations auprès de ces financeurs, ce qui suppose donc que le respect des délais et livrables évoqués plus bas sont impératifs.

Objet du cahier des charges

L'objectif du cahier des charges est de permettre aux candidats de proposer une offre adaptée aux besoins énoncés pour la réalisation de l'étude et l'animation des réunions qui se déroulera durant le dernier trimestre 2021.

La première réunion thématique concerne la mise au point, ou au moins la précision, d'un cahier des charges destiné à l'approvisionnement en bois rond nécessaire à la réalisation d'une gamme standard de produits sciés Bois des Alpes. Ce cahier des charges précisera les informations nécessaires à chaque acteur et sur lesquels ils s'accorderont pour éviter les conflits autour de l'approvisionnement en bois.

La seconde réunion thématique concerne une étude de cas centrée autour de scierie Blanc, à Marches (26), pour réaliser une simulation du processus de transformation envisagé dans les Matinales. L'objectif étant de déterminer le bien-fondé de celui-ci, et les différents points de vigilance (rupture de charge, coût, stockage ...)

Le dernier point est une étude succincte concernant le positionnement géographique le plus pertinent pour l'installation de points de valorisation et de stockage intermédiaire des bois, situés dans le massif alpin, de façon à réduire les coûts et les transports de bois.

Description détaillée des objectifs

Réunion thématique approvisionnement

La réunion des Matinales sur l'approvisionnement, à laquelle participait de nombreux acteurs (ONF, COFORET, Communes Forestières, scieurs), en plus des témoignages récoltés auprès d'autres (scieurs, exploitants et ETF), a mis au jour le besoin de mieux s'accorder autour des qualités des bois, et des aspects en mesure de simplifier l'étape d'approvisionnement (cubage chez scieur, contrat d'approvisionnement ...).

Les produits visés pour la réalisation de sciages standard de longueur définie sont aussi différents de l'approvisionnement usuel par grumes. La question de l'approvisionnement de billons devra être évoquée.

Le public souhaité pour cette réunion est le suivant : Forêt publique (ONF AURA et PACA, COFOR), forêt privée (propriétaires, exploitants, experts, coopératives), ETF ou leurs représentants, Scieurs ou leurs représentants.

L'animateur ou animatrice devra disposer d'une compétence sur la question de l'approvisionnement et des problématiques locales (montagne alpine, essences ...).

Une seule réunion, en présentiel ou en visio-conférence, est prévue, pour une durée effective d'une demi-journée.

Etude de cas

La piste principale étudiée par Bois des Alpes est la mise en place de plateformes coopératives gérées par les entreprises où le bois serait acheminé, transformé, trié afin de livrer plusieurs clients aux attentes différentes : charpentiers en bois d'ossature, lamellistes en lamelles calibrées, fabricants de contrecollé ou d'abouté en bois correspondant à leurs cahiers des charges.

Afin d'avoir une idée plus précise de ce que cela représente, une étude de cas sera réalisée, avec comme « centre intermédiaire » la scierie Blanc : sciant ses propres bois et récupérant ceux d'autres scieurs, afin de les transformer pour les livrer à ses clients. Cette étude permettra de déterminer les rayons maximum viables d'approvisionnement et de livraison, le dimensionnement des machines nécessaires, et les capacités de production d'une ligne dédiée.

La personne en charge de l'étude devra être compétent sur la gestion de production ou la logistique, et connaître le tissu industriel local.

Positionnement géographique des sites intermédiaires

Cette étude qui se veut courte a pour objectif, à partir des données récupérées précédemment, de déterminer des zones géographiques propices à l'installation de sites intermédiaires de valorisation, soit en raison de leur position proche des scieurs ou des clients, ou pour des facilités de transport, voire pour des raisons de coûts d'installation, si le temps consacré le permet.

Supervision et moyens

Cette action sera supervisée sur le plan administratif par le coordinateur de l'association Bois des Alpes, et par le bureau de l'association. Tout membre du bureau qui risquerait d'être en situation de conflit d'intérêt sera écarté des discussions ayant trait au choix du prestataire.

L'association mettra à disposition du prestataire les moyens suivants :

- Outil de visioconférence pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes en simultané.
- Listes d'envois et de contacts pour organiser les réunions
- 1,5 journées de travail de la responsable communication
- 5 journées de travail du coordinateur, ingénieur bois

Livrables

Réunion thématique approvisionnement

- Emargement de la réunion
- Compte-rendu de la réunion
- Proposition de cahier des charges

Etude de cas

- Emargement de réunion si cas échéant
- Compte-rendu de réunion idem
- Rapport faisant apparaître les indicateurs évoqués avec une conclusion sur les conditions de viabilité d'un projet de ce type

Positionnement géographique des sites intermédiaires

- Liste ou tableau avec au moins 4 lieux classés par ordre décroissant de pertinence, répertoriant les critères de classement.
- Non obligatoire : cartographie répertoriant les lieux et leurs bassins d'approvisionnement et de chalandise respectifs.

Délais – Suivi

La prestation débutera courant novembre 2021.

La réunion d'approvisionnement devra avoir lieu avant le 20 décembre 2021.

Le temps mis à disposition des salariés Bois des Alpes devra être consommé avant le 31 décembre 2021.

Le dernier livrable devra être remis au plus tard au 20 mars 2022.

Modalités de sélection du prestataire

Présentation de l'offre

Le dossier de réponse à la présente consultation devra comporter les éléments suivants :

- Présentation du prestataire et le cas échéant de son équipe (impliquée dans l'action), de leurs compétences et références ;
- Proposition sommaire de méthodologie pour l'étude de cas et le positionnement géographique
- Proposition de planning
- Proposition financière

Le devis devra impérativement faire apparaître chacune des sous-actions indépendamment des autres, à des fins de négociation et d'arbitrage.

Analyse de l'offre

Avant la notation, le coordinateur de Bois des Alpes pourra être amené à négocier les offres avec les candidats.

L'offre sera notée par le bureau de Bois des Alpes, selon le barème qui suit :

Compétences et références : 30 points

Méthodologie : 35 points

Offre financière : 30 points

Planning : 5 points

La meilleure offre sur chaque critère se verra attribuer le maximum de points, et les autres offres seront classées au prorata.

Remise des offres

Les offres seront remises pour le mardi 19 octobre à 12h, au plus tard. La décision d'attribution interviendra le vendredi 22 octobre, avec information immédiate des non-retenus. Le candidat retenu sera informé le lundi 25 octobre, pour un démarrage de l'action le plus rapide possible après cette date.